

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédric.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<u>OBJET</u> :	<i>Subvention Château et demande de dérogation 80 %.</i>
-----------------------	---

N° 2018 / 10 / 25

Par courrier en date du 28 juin 2018, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a informé la Ville de Blain de la mise en place d'un fonds destiné à soutenir les communes à faibles ressources, permettant une prise en charge complémentaire de l'opération de reprise de la partie supérieure de la Tour Sud-Est du Château de la GROULAIE.

Dès lors, cette opération peut bénéficier d'une aide complémentaire exceptionnelle portant la participation financière à 55% (40% + 15% exceptionnels) du montant de la dépense HT, honoraires compris, issu de la consultation pour la réalisation des travaux.

Une consultation pour les marchés de travaux et de fouilles a été engagée et les montants issus de cette consultation permettent aujourd'hui d'ajuster le plan de financement.

La participation des différents partenaires conduit au dépassement du seuil de 80% de subventions publiques, qui nécessite une demande de dérogation à Madame la Préfète du Département de la Loire-Atlantique ainsi qu'à tout autre financeur potentiellement concerné par cette règle de seuil.

.../...



Le Plan de Financement est le suivant :

CHÂTEAU DE LA GROULAIE			
Tour Sud-Est - Déblaiement, recherches archéologiques et consolidation			
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES HT		RECETTES	
TRAVAUX			
Lot 1 Maçonnerie - Pierre de taille	177 542,91 €	Département : 15% du travaux / fouilles et Mdo	63 206,04 €
Lot 2 - Fouilles archéologiques préventives	205 524,00 €	Région : 20% du travaux / fouilles et Mdo	84 274,72 €
TOTAL TRAVAUX	383 066,91 €	DRAC : 40 + 15 % sur Travaux (lot 1) et MdO	118 717,28 €
		SRA : 40 + 15% sur Fouilles	113 038,20 €
Honoraires maîtrise d'œuvre		TOTAL subventions	
10%	38 306,69 €	89,60%	379 236,24 €
TOTAL TRAVAUX MDO	421 373,60 €	Autofinancement 10,40%	44 022,36 €
Mission SPS	1 885,00 €		
TOTAL DEPENSES	423 258,60 €	TOTAL RECETTES	423 258,60 €
		Plafond de financement (80% des dépenses HT)	338 606,88 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan de financement présenté,

ACCEPTE la proposition de la DRAC concernant l'octroi d'une participation complémentaire de 15%, et portant le montant de la subvention à 55% du montant des travaux et honoraires, issus de la consultation,

SOLLICITE l'ensemble des organismes mentionnés pour l'octroi des subventions prévues dans le plan de financement,

SOLLICITE une dérogation à Madame la Préfète du Département de la Loire-Atlantique, au dépassement du seuil de 80% de participations publiques cumulées, ainsi qu'à tout autre financeur concerné potentiellement concerné par cette règle de seuil.

AUTORISE Monsieur à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Octobre 2018,

Le Maire,

